



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

La branche est caractérisée par un certain équilibre dans l'accès à la formation professionnelle :

- elle regroupe 7,3 % des salariés du secteur santé et est à l'origine de 6,8 % des actions de formation ;
- 18,4 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.

Données de cadrage 2020

			Ompl
Nombre total d'actions de formation	4751	70 251	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	25 828	353 414	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	1 571	18 776	23 916
Nombre total d'entreprises	4 792	77 755	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.



TAUX D'ACCÈS SUPÉRIEUR AU SECTEUR

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (14,9 %). Néanmoins, par rapport au secteur (14,9 %), le taux d'accès à ce dispositif est un peu plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont plus utilisatrices du plan de développement des compétences (21,4 %) et du contrat d'apprentissage (15,2 %) mais recourent moins souvent au contrat de professionnalisation que l'ensemble du secteur.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,1	3,4	14,9	0,6	15,2	21,4
	1,5	2,5	15,9	4,6	8,9	14,8
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur santé

Branche professionnelle



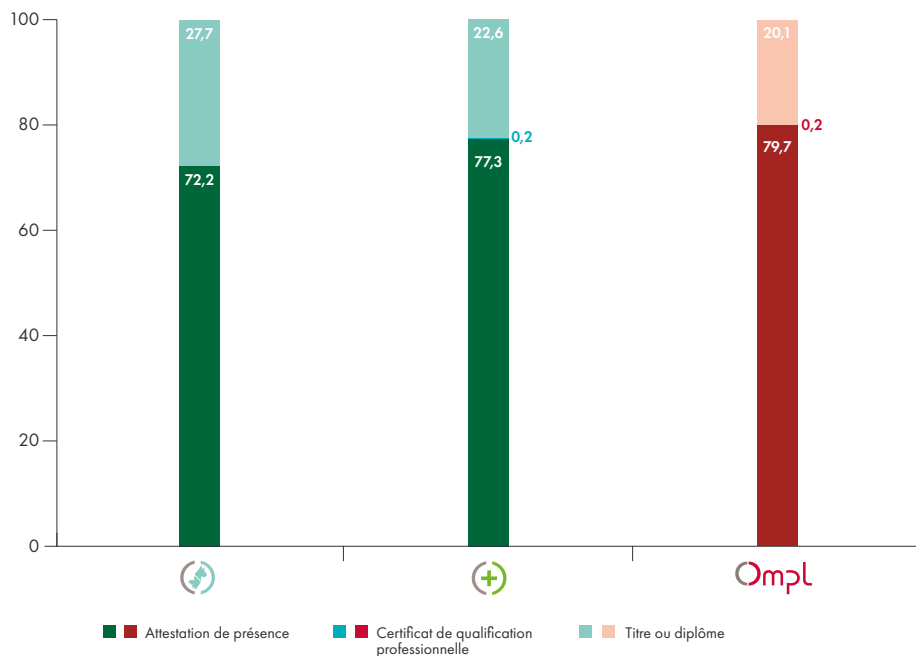
Cabinets et cliniques
vétérinaires



DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (72,2 %).
- À l'exception des titres et diplômes (27,7 %), dont une très grande proportion de titres d'auxiliaire spécialisé vétérinaire, les autres sanctions sont inexistantes.

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



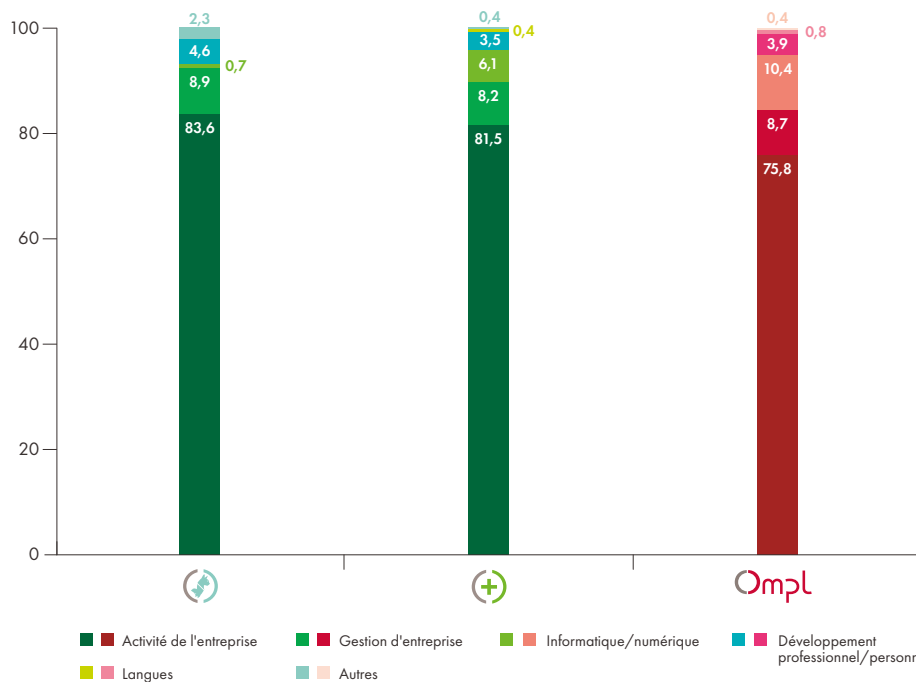
DEMANDE DE COMPÉTENCES CIBLÉES

Les besoins des entreprises en acquisition de compétences concernent principalement :

- l'activité l'entreprise, 83,6 % (titre d'auxiliaire vétérinaire, formations liées aux animaux,...) ;
- la gestion d'entreprise (comptabilité, gestion des ressources humaines...).

En retour, les autres thèmes de formations sont moins exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



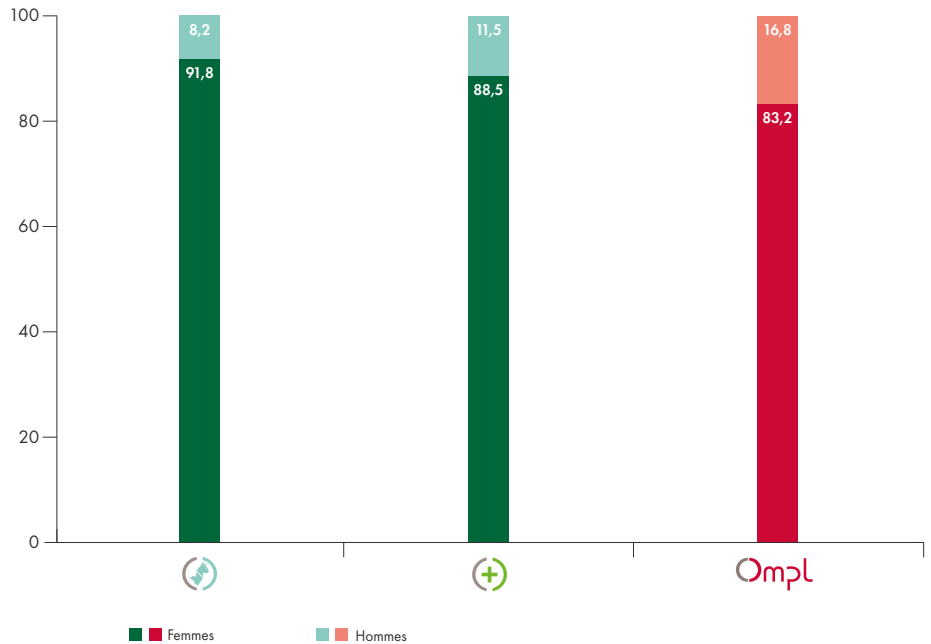
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans la branche, 91,8 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est légèrement supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche, 89,9 % (part estimée pour 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



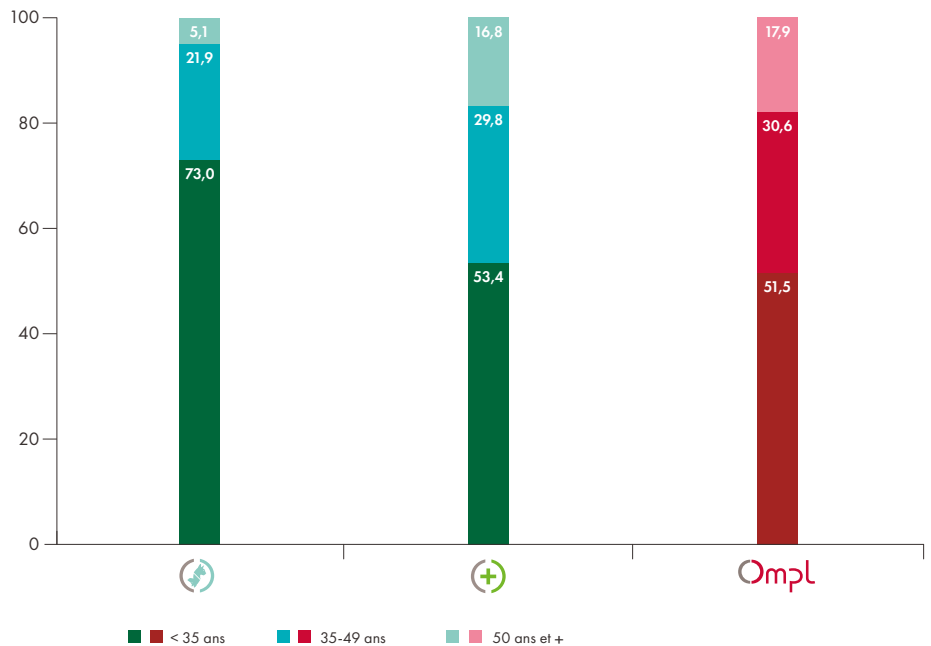
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires : 73,0 % des formés contre 55,5 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020).
- Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



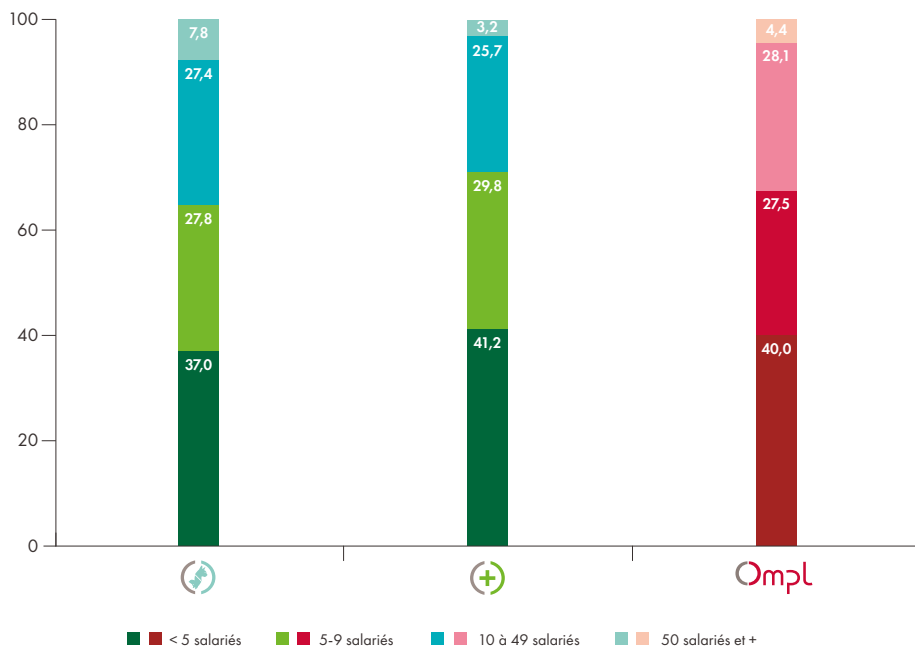
Sources: OPCO EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires: 64,8 % des formés alors que ces entreprises emploient 68,6 % des salariés de la branche.
- En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 35,2 % des stagiaires contre 31,4 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre, il est:

- maximal pour le Grand Est (24,7 %);
- minimal pour la Corse (6,4 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,1	2,1	17,5
Bourgogne-Franche-Comté	0,2	2,4	14,2
Bretagne	0,2	2,4	15,6
Centre-Val de Loire	0,0	2,6	7,1
Corse	0,7	0,7	6,4
DOM	0,0	0,2	7,0
Grand Est	0,1	2,1	24,7
Hauts-de-France	0,1	3,0	11,8
Île-de-France	0,2	4,0	9,9
Normandie	0,2	2,8	16,0
Nouvelle-Aquitaine	0,0	3,4	16,5
Occitanie	0,0	2,7	18,1
Pays de la Loire	0,1	1,9	15,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,2	5,9	17,4
	0,1	3,4	14,9

Sources: OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ: ensemble des actions de formation.